

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 octobre 2020

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Petra LAURAIN - M. Thibault HEINTZ - M. Pascal FERRARD – M. Christophe DEMARQUE
Mme Yasmine AKSU - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Patrick ALBERTOLI - M. Anthony SCHIARATURA

Excusés :

M. Régis BELGERI pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER
Mme Coralie THOUVENOT pouvoir à M. Thibault HEINTZ

Absente :

Mme Sylvie PALUMBO

Date de la convocation : 22 octobre 2020

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - SDANC : avis sur demandes d'adhésions

2 - Déclassement des parcelles A 721 – 722 et 723 (*échange avec VOSGELIS*)

3 - Indemnités pour la confection des documents budgétaires

4 - Budget assainissement :

- vote de crédits
- souscription d'un abonnement au service des eaux de ATTIGNY (*achat eau pour station*)
- travaux station épuration : refacturation de l'eau à l'entreprise OPURE

- Informations et questions diverses.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel PATY, professeur, sauvagement assassiné à Conflans Sainte Honorine.

Début du conseil : 20 h

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

5 – travaux supplémentaires – Station d'épuration.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2020 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - SDANC : avis sur demandes d'adhésions (délibération n° 2020.10.30/01 – délibération n° 2020.10.30/01.2)

Monsieur le Maire indique que

- 56 communes (pour la compétence "réhabilitation")

- 49 communes (pour la compétence "entretien")

ont sollicité leur adhésion à ces compétences à la carte en complément de la compétence obligatoire exercée par le syndicat.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces demandes.

2 – DÉCLASSEMENT DES PARCELLES A 721 – 722 et 723
(échange avec VOSGELIS) (délibération n° 2020.10.30/02)

Monsieur DESVERNES rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 28 août, le conseil a décidé d'échanger des parcelles communales avec VOGELIS.

Comme ces parcelles sont issues du domaine public, il y a lieu de les déclasser.

Les Conseillers à l'unanimité acceptent cette proposition.

3 – INDEMNITÉS POUR LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES (délibération n° 2020.10.30/03)

Monsieur le Maire signale que l'indemnité de conseil versée annuellement au receveur municipal est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2020.

Celle-ci est remplacée par l'indemnité de confection de documents budgétaires instituée par l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983.

Cette indemnité maximum à charge de la commune s'élève à 45 €.

A l'unanimité, ce montant est approuvé.

4 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

- vote de crédits

- souscription d'un abonnement au service des eaux de ATTIGNY (*achat eau pour station*)

- travaux station épuration : refacturation de l'eau à l'entreprise OPURE (délibération n° 2020.10.30/04 - délibération n° 2020.10.30/04.01 – délibération n° 2020.10.30/04.02)

a) Vote de crédits :

Afin de comptabiliser une créance éteinte, il y a lieu de voter les montants ci-après ;

- c/6542 : + 47 €

- c/6817 : - 47 €

b) souscription d'un abonnement au service des eaux

La station d'épuration est implantée sur la commune d'Attigny. Sa conduite d'eau potable passant à proximité, il était nécessaire de prévoir un branchement pour, dans un premier temps, effectuer les essais d'étanchéité des bassins, puis ensuite, pour avoir un point d'eau dans le local situé sur le site.

c) refacturation de l'eau à l'entreprise OPURE

Comme expliqué ci-dessus l'eau de la concession de la commune d'Attigny a été utilisée par OPURE. Il y aura donc lieu de leur facturer les m³ utilisés car ceux-ci seront imputés à la commune soit 1.500 € environ.

Il y a lieu également de prévoir une modification budgétaire sur le budget assainissement soit :

- compte 605 : achat d'eau 1.500 €

- compte 708 : remboursement de frais 1.500 €.

A l'unanimité, le conseil accepte les alinéas présentés ci-dessus.

5 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - Station d'épuration

(délibération n° 2020.10.30/05)

Monsieur le Maire indique que des travaux supplémentaires sont intervenus dans le lot n° 1 du marché de la station d'épuration, avec une incidence de 9,46 % soit 15.582,62 € d'augmentation, ce qui porte le total du marché à 180.378,62 € HT au lieu de 164.796,00 € HT. La Commission d'appel d'offres réunie ce jour a validé ce dépassement.

Les conseillers, après explications et débats, approuvent à l'unanimité l'avenant proposé.

Informations et questions diverses

- nouveau confinement ;
- Monsieur le Président de la Région Grand Est nous informe de l'ouverture commerciale depuis le 1^{er} octobre 2020 du réseau fibre optique Losange pour se raccorder au Très Haut Débit sur la commune sauf le secteur situé au-delà de la rive gauche de la Saône ainsi que la Rue des Fabriques. Ceux-ci ne seront raccordés que fin 2021 ;
- un nouveau sous préfet, Monsieur Gaël ROUSSEAU, vient d'être nommé à Neufchâteau à compter du 19 octobre ;
- suite affaire camping : le rendez-vous du 28 octobre à 16 h prévu avec la propriétaire pour présenter son projet définitif a été annulé le même jour à 10 h 12 (testée positive au covid) ;
- la cérémonie du 11 novembre aura lieu suivant les directives gouvernementales ;
- Dans le cadre de la revitalisation :
 - compte rendu de la réunion plus ou moins houleuse qui s'est déroulée avec les commerçants de la commune concernant les travaux envisagés rue de la République ;
 - Monsieur Ferbrunet, nous propose un terrain lui appartenant qui servirait de parking et d'accès au futur aménagement des berges de la Saône. Estimation des Domaines 10.000 € ;
 - réunion avec les responsables de la Poste et avec Mr et Mme DESINDES pour le projet d'une implantation de leur commerce à cet endroit avec, en prévision, un relais-poste ;
- remerciements de la Fondation du Patrimoine, du maquis de Grandrupt pour le versement de leur subvention ;
- Monsieur THIELL, souhaite remettre en état le chemin qui longe le ruisseau de Relanges jusqu'au chemin de la Marcarerie. Il recherche les propriétaires riverains ainsi que des bras de bénévoles, ceux-ci peuvent le contacter ;
- l'épaveuse pour les services techniques est reçue ;
- compte rendu de la découverte des élus (anciens et nouveaux) des bâtiments communaux. Une visite de la forêt et des sources sera programmée au printemps ;
- le CADA nous indique que quatre familles de réfugiés (couple avec enfants soit 18 personnes) résident actuellement aux HLM du Grand Jardin ;
- il serait bon de réfléchir sur une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants, entre 30 et 40 (+ou- recensés) sur les sites du Grand Jardin, la déchetterie, rue des pavillons et HLM le Hébaïn. Une prévision de 2000 € serait à prévoir par la commune, les fondations animalières participeraient également pour le même montant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 35

Darney, le 30 octobre 2020

Le Maire

Y. DESVERNES

